

Les Nouvelles de Bourg-la-Reine

numéro 11 - janvier 2005



**P
A
R
T
I

S
O
C
I
A
L
I
S
T
E**

La vengeance se mange froid

Nous faudra-t-il bientôt décompter les victimes ? Iront-ils jusqu'au bout en un combat douteux ? L'affrontement fratricide des cantonales entre le maire de notre ville, conseiller général sortant, et le ministre, maire *de facto* d'Antony, quasi député, président de la communauté de communes et nouvel élu du canton a débouché sur une véritable guerre de tranchées. Règlement de comptes à OK Corral. Un remake des *Tontons flingueurs*, avec l'humour en moins. Pas une semaine sans qu'on apprenne un nouveau coup fourré. Un jour c'est la 1^{ère} adjointe qui se voit "accompagnée" dans ses compétences par deux fidèles du maire nouvellement promu ; pour en rajouter, la présidence de la commission des affaires scolaires lui échappe désormais, étant remplacée par le maire en personne ; quant au président de l'office HLM, 6^{ème} maire adjoint, il a contré une tentative de déstabilisation en faisant battre le candidat du maire à la vice-présidence. Et il y a cette sombre histoire de photomontage dont le même adjoint nous a fait récit dans un texte dûment distribué.

Combat douteux il y a bien car c'est la démocratie locale qui est menacée ; c'est la politique qui est dévalorisée.

Évidemment, il y a une autre façon de faire de la politique. On peut, par exemple, mettre le devoir d'informer au cœur de ses priorités : vous trouverez dans votre numéro des *Nouvelles de Bourg-la-Reine*, un tableau géographique et sociologique de la ville fondé sur les données du dernier recensement ; vous lirez également ce qu'il en est du logement social.

Les politiques ont aussi pour fonction d'alerter et de mobiliser : vous apprendrez le projet abracadabrant [adjectif copyright]. Chirac] de circulation de bus à contresens boulevard Joffre ; pourtant notre maire est resté coi face aux élucubrations de la RATP.

Enfin, la politique, c'est accepter le risque du débat démocratique. Le barnum sarkozien, malgré ses 8 millions d'euros pour un couronnement annoncé, faisait bien pâle figure face au référendum interne sur le traité constitutionnel européen organisé par le Parti socialiste. Cette consultation clôturait trois mois de débats intenses. Sans règlements de comptes, ni pendant, ni après. Nous avons souhaité vous faire le récit de ce qui s'était passé dans notre section. Et vous donner les résultats. En toute transparence.

La démocratie mérite qu'on la respecte car elle est arme de progrès.

Denis Peschanski

✂ -----

Je souhaite prendre contact avec le Parti socialiste de Bourg-la-Reine

NOM Prénom

ADRESSE

Téléphone Profession (facultatif)

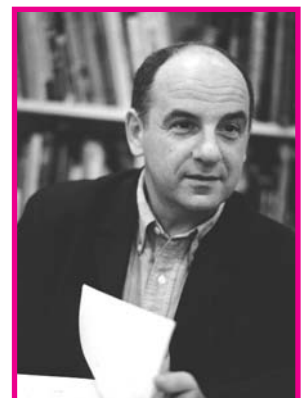
Courrier électronique

Date

Signature

à retourner au Parti socialiste B.P. 13 92340 BOURG-LA-REINE

ou téléphoner au 06 76 56 13 01



Mieux connaître

Bourg-la-Reine est, avec Sceaux, l'une des communes du sud des Hauts-de-Seine qui font partie des banlieues dites « résidentielles ». Ce terme a un double sens. D'une part, il signifie que ce sont des communes où la fonction de résidence prime sur la fonction du travail : ainsi, à Bourg-la-Reine, le taux d'emploi n'est que de 0,6, c'est-à-dire qu'il y a 5540 emplois à Bourg-la-Reine alors que la ville compte 8707 actifs y résident, et la majorité des actifs résidant à Bourg-la-Reine travaillent hors de la commune, dans d'autres parties de la métropole parisienne. En second lieu, le caractère « résidentiel » tient au fait que les habitants de ces communes appartiennent à des ménages aisés, voire très aisés. Ainsi à Bourg-la-Reine, près d'un tiers des ménages ont pour chef des Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures (CPIS) ⁽¹⁾. Il faut ajouter à ces ménages ceux dont les chefs relevaient de cette catégorie avant leur retraite. Ainsi ce sont, au total, 39 % des ménages réginaburgiens qui ont pour chef une personne relevant de cette catégorie des CPIS. En revanche seuls 7 % seulement de ménages ont pour chef un ouvrier, 10 % si l'on prend en compte les ménages dont les chefs, retraités, sont d'anciens ouvriers. Dans la population active totale, la proportion des CPIS atteint 42 %.

Tableau n°1 : les ménages selon la catégorie socio-professionnelle de leur chef

Catégories socio-professionnelles	Bourg-la-Reine	Bagneux	Sceaux	Hauts-de-Seine	Ville de Paris
Artisans, commerçants, agriculteurs	3 %	3 %	5 %	4.5 %	5. %
Cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS)	29 %	11 %	31%	22.5 %	26 %
Professions intermédiaires	15 %	17.5 %	1. %	16.4 %	15 %
Employés	10 %	21.4 %	7.5 %	16. %	13.5 %
Ouvriers	7 %	18 %	5 %	11 %	8 %
Retraités dont :	29 %	24 %	30 %	23 %	22 %
Retraités anciens CPIS et professions interm.	16 %	7 %	19 %	10 %	
Retraités anciens ouvriers et employés	11 %	17 %	9 %	13 %	
Autres inactifs	8 %	5 %	9 %	6 %	11 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : tableau MEN1, INSEE, recensement de 1999 (www.insee.fr)

Une croissance douce

En 1999, Bourg-la-Reine compte 18 250 habitants. De la fin du XIX^e siècle à la dernière guerre mondiale, comme pour nombre de communes de banlieue non limitrophes à Paris, la croissance démographique a été relativement lente et tardive : la commune compte 2 500 habitants en 1876, 6 000 en 1921, 11 700 en 1954, soit un doublement de la population en trente ans. C'est entre les recensements de 1954 et de 1962 que le rythme de croissance démographique augmente sensiblement. Ainsi, en 1962, la commune compte 17 700 habitants, et depuis lors le nombre d'habitants reste très stable, fluctuant entre 18 711 en 1968 et 18 251 en 1999. C'est une croissance qui est plus tardive que celle de l'ancien arrondissement de Sceaux, comprenant l'ensemble des communes de la moitié sud du département de la Seine, disparu en 1965.

1. Il s'agit de l'une des grandes catégories socioprofessionnelles définies par l'INSEE : cette catégorie comprend les professions libérales (avocats, médecins, ingénieurs conseils, architectes), les cadres de la Fonction Publique (rang A), les professeurs des enseignements secondaire et supérieur et les professions scientifiques (médecins salariés, chercheurs), les professions de l'information, des arts et des spectacles (journalistes, écrivains, artistes), les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.

Tableau n°2 : taux annuel de croissance de la population

Périodes intercensitaires	Bourg-la-Reine	Arrondissement de Sceaux, Seine-banlieue
1876-1921	2 %	2.8 %
1921-1954	1 %	1.6 %
1954-1962	5.3 %	3.4 %
1962-1999	0.0005 %	0.0008 %

Sources : population de droit, population légale, Statistique Générale de la France-INSEE.

Cette stabilité peut paraître paradoxale, puisque le parc de logements s'est accru et renouvelé depuis les années 1960. Ainsi, dans la période qui sépare les deux derniers recensements (1990-1999), 492 logements ont été achevés. Ce paradoxe n'est qu'apparent : il est dû à une diminution de la taille moyenne des ménages depuis les années 1950, qui est une tendance générale dans les grandes métropoles des pays développés.

Cette multiplication des ménages, à population constante, est due à plusieurs facteurs, parmi lesquels le vieillissement, mais aussi la plus grande aisance et par là même la plus grande autonomie des personnes retraitées, enfin la plus grande instabilité des couples (divorces, séparations).

Les ménages réginaburgiens : un tiers de personnes seules, un tiers de couples sans enfant, un tiers de familles

Sur 8 079 ménages ⁽²⁾ résidant à Bourg-la-Reine, plus du tiers (2 968) ne comprennent qu'une seule personne. Un autre tiers est composé

de couples sans enfant de moins de 25 ans. Enfin un dernier tiers (31 %) des ménages est composé des familles comprenant un couple ayant au moins un enfant de moins de 25 ans.

Un tiers de ménages réginaburgiens ne comprend qu'une seule personne : cette proportion peut paraître élevée, et elle l'est effectivement, par rapport à d'autres communes de banlieue, plus éloignées de Paris. En revanche, c'est une proportion faible par rapport à celle atteinte dans Paris-ville où, dans certains arrondissements, ce sont les deux tiers des ménages qui ne comportent qu'une seule personne.

Dans la commune, la proportion de personnes vivant seules est à la fois liée au fait que les personnes âgées sont en proportion élevée à Bourg-la-Reine : les personnes de 60 ans ou plus représentent 23 % de la population, mais 43 % de personnes vivant seules. Parmi les personnes de 75 ans ou plus, dont 83 % sont des femmes, 44 % vivent seules.

À Bourg-la-Reine comme ailleurs, la solitude diminue avec l'âge pour les hommes, tandis qu'elle augmente pour les femmes.

2. L'INSEE définit le ménage comme l'ensemble des personnes résidant au sein du même logement, quel que soit le lien existant entre ces personnes.

notre ville...

Des familles peu nombreuses où, en général, l'homme et la femme travaillent

Les familles comprenant un ou deux enfants constituent 83 % du total des familles ayant des enfants à Bourg-la-Reine. Les familles nombreuses, comprenant quatre enfants ou plus, ne sont qu'au nombre de 84, soit 3,3 % des familles avec enfants, 1,4 % du total des ménages.

À Bourg-la-Reine, 11 % des familles sont monoparentales et le nombre d'enfants y est moindre que dans les familles comprenant un couple. Ainsi les deux-tiers de ces familles monoparentales ne comprennent qu'un seul enfant, un quart deux enfants. Au total, les familles de trois enfants ou plus ne représentent que 9 % des familles monoparentales, contre 19 % des familles comprenant un couple. Par ailleurs, 88 % des chefs de familles monoparentales sont actifs, ou plutôt actives puisque 90 % d'entre eux sont des femmes.

Enfin les familles nombreuses sont, à Bourg-la-Reine, surtout des familles aisées. Ainsi 60 % des chefs dont les familles comptent trois enfants relèvent des Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures, et 71 % de ceux dont les familles comptent quatre enfants ou plus, contre 47 % seulement des chefs dont les familles comptent un ou deux enfants. Cette observation va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle les familles nombreuses auraient, aujourd'hui en France, surtout pour chef des personnes étrangères ou immigrées, employées ou ouvrières. Tel n'est assurément pas le cas à Bourg-la-Reine. De telles familles existent, certes, mais résident surtout dans les communes les plus ouvrières de la métropole parisienne, en Seine Saint-Denis et en grande banlieue. À petite échelle, cette concentration de familles dont les chefs sont les plus exposés au chômage, pose d'importants problèmes de solidarité, sur les plans fiscaux et sociaux. Le caractère très privilégié des ménages réginaburgiens ne doit pas amener à oublier ces questions.

Une population étrangère peu nombreuse, qui prend de l'âge

Bourg-la-Reine est une commune où la proportion de personnes de nationalité étrangère est particulièrement faible, par rapport aux autres communes de la première couronne parisienne. Cette caractéristique concerne les étrangers de toute origine. Les étrangers originaires des pays d'immigration désormais ancienne tels que l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) constituent près de la moitié des étrangers (46 %). Les étrangers originaires des autres pays de l'Union Européenne ⁽³⁾ représentent 6 % des étrangers et 41 % d'autres régions du monde que l'U.E. et le Maghreb.

Depuis plusieurs décennies, une communauté portugaise importante réside à Bourg-la-Reine, dont une partie a, aujourd'hui, acquis la nationalité française. En 1999, les Portugais ayant conservé leur nationalité constituent près du tiers des personnes étrangères, alors que les citoyens marocains, algériens et tunisiens n'en constituent que 16 % dont plus de la moitié (56 %) sont de nationalité algérienne. Peu nombreux à Bourg-la-Reine, les Algériens semblent bien intégrés socialement : ainsi 33 % des actifs de nationalité algérienne relèvent des CPIS et

des Professions intermédiaires, contre 12 % des actifs de nationalité portugaise.

Un parc de logements où dominent les ménages propriétaires

Contrairement à ce que l'observation du paysage urbain donne à penser, Bourg-la-Reine est loin d'être une commune « pavillonnaire », puisque les villas et pavillons ne représentent que 21 % du parc total de logements à Bourg-la-Reine. Ce sont les appartements qui constituent 4/5 du parc de logements de la commune en 1999 et cette proportion ne cesse d'augmenter depuis quarante ans. Les terrains disponibles pour la construction de pavillons sont en effet devenus très rares et très chers et les opérations de construction d'immeubles collectifs se sont multipliées, surtout le long des grands axes (Avenues Joffre et du Général Leclerc, rues de Fontenay et du 8 mai 1945).

Le parc HLM ne constitue que 15 % du parc de logements réginaburgien, contre 19 % à Sceaux et 62 % à Bagneux. Le stock d'appartements en location non sociale représente 28 %, mais ce sont les logements occupés par leurs propriétaires qui sont majoritaires (51 %) dans la commune. Cette proportion est particulièrement élevée par rapport à celle de Paris-ville (29 %) ou de communes ouvrières telles que Bagneux (19 %).

De surcroît, le parc social est, à Bourg-la-Reine, particulièrement concentré dans le quartier des Bas-Coquarts : les cités Normandie et Lafayette représentent 40 % de ce parc social, tandis que les deux ensembles situés près de la gare, gérés par l'office HLM de la ville, représentent un quart de ce parc. Cette concentration géographique d'un parc peu important en volume, à l'échelle de la commune, est redoublée par le fait que le quartier des Bas-Coquarts est coupé du reste de la commune, de ses commerces et de ses équipements publics, par la ligne du RER. L'ensemble sportif et les établissements scolaires récemment implantés accentuent cette coupure physique forte. La composition sociale du quartier des Bas-Coquarts diffère sensiblement de celle de tous les autres quartiers de la ville : ainsi la proportion des ménages dont les chefs sont CPIS (cadres et professions intellectuelles supérieures) y est très inférieure (14 % contre 29 %, en moyenne) et celle des ouvriers et employés est le double (38 %) de ce qu'elle est dans le reste de la commune. Cette importance des ménages employés et ouvriers est très liée au fait que la proportion de personnes de nationalité étrangère y atteint le triple (14 %) de ce qu'elle est partout ailleurs dans Bourg-la-Reine (5 %). C'est en effet dans ces deux catégories socioprofessionnelles que sont concentrées les étrangères, sur le marché de l'emploi, tant à l'échelle métropolitaine, qu'à des échelles plus locales.

Les constructions récentes ont certainement des répercussions sur le profil sociologique de notre population que le recensement de 1999 ne pouvait prendre en compte. Pour autant, les changements sont mineurs. Le défi reste double : assurer un meilleur brassage social et adapter les équipements collectifs et culturels aux besoins des habitants de notre commune.



Catherine Rhein, géographe

3. Hors Italie, Espagne, Portugal. Tableau NAT3, site INSEE (www.insee.fr).

Le nouveau plan de circulation,

RATP, Direction départementale de l'équipement (DDE) et Mairie ont décidé de changer le plan de circulation dans le centre-ville. Ces bouleversements sur la N 20 se doublent d'une rénovation de la gare. Nous avons étudié en détail le projet et, loin de répondre aux objectifs affichés, il aboutira à une nuisance accrue pour une large majorité de la population, à un engorgement assuré du centre-ville et à la mise en péril des commerces existants. Nous essaierons ici d'exposer le plus clairement possible les objectifs généraux, le projet concret, les conséquences à prévoir et des propositions alternatives.

Objectifs affichés

- = > Transformer la RN 20 en « boulevard urbain », au lieu d'une voie "rapide", de la Porte d'Orléans à Massy
- = > Favoriser la circulation des bus, piétons et cyclistes
- = > Obtenir une diminution du nombre d'automobiles sur la RN 20
- = > Conserver la capacité de stationnement sur le boulevard Joffre

Tels sont, résumés, les objectifs poursuivis. Mais on craint qu'il s'agisse de vœux pieux, si l'on s'appuie sur ce qui a été montré à l'exposition du projet ou lors des comités d'axe RN 20 :

- 1 – les pistes cyclables existeront (dans le meilleur des cas) dans des rues parallèles à la RN 20 et on sait d'expérience que cela ne marche pas,
- 2 – les incantations ne seront pas suffisantes pour dissuader les automobilistes,
- 3 – la conservation à l'identique des places de stationnement est impossible, sur le boulevard Joffre (sud) comme sur l'avenue Galois. Elles seront en alvéole entre les arbres ce qui divise environ par 2 leur nombre, et sur Joffre, entre le Monoprix et le Picard, on prévoit 3 ou 4 places pour « gros camions ».

Projet

Dans le détail, sachant qu'il est prévu d'intervenir les lignes 192 et 172 (avec de graves conséquences pour l'avenue Galois) et de rendre piétonne la rue Roeckel (et donc l'interdire aux bus), le plan de circulation sur le boulevard Joffre est bouleversé :

= > Venant de l'avenue Galois, le 172 circulerait à contresens sur le boulevard Joffre (sud) côté Hippopotamus jusqu'à la gare (photo 1). Remarquons simplement qu'il y a là une vingtaine de cabinets médicaux et paramédicaux, ainsi que le centre Schneck, donc des personnes à mobilité réduite que l'on dépose en voiture ou ambulance pour examens et soins.

Le stationnement automobile se ferait à gauche dans le sens de la circulation. Donc, on aurait la ligne de bus, à contresens, puis la ligne de stationnement, avec sortie du conducteur côté bus.

= > Entre gare et Champion (photo 2) : il y aurait encore une voie à contresens (donc descendant) réservée aux bus, en l'occurrence il s'agit des quatre lignes 388, 390, 391 et 394, et sans arrêt prévu, ce qui suppose une certaine prise de vitesse.

= > Dans le sens nord-sud, les bus circuleraient dans le flot des voitures, au lieu de la voie réservée à ce jour.

Ce qu'on peut prévoir à coup sûr

= > Une prise de risque accrue : un contresens pour les bus, compte tenu de sorties de garage des collectifs, est un autre problème ; faire se succéder deux voies à contresens, d'un côté puis de l'autre côté du boulevard, en est un autre.

= > Comme les encombrements vont s'accroître, la pollution va suivre. C'est dommage pour les riverains, surtout pour les petits de la crèche des Rosiers, dont la cour donne sur la rue. Le mécontentement des commerçants permanents est garanti, car ils ne seront plus visibles, cachés par les camions stationnés devant leurs vitrines

ou le règne de l'absurde

= > Les trottoirs vont rétrécir. C'est dommage pour les piétons. Il n'y aura plus de voie montant pour les vélos. C'est dommage pour les cyclistes.

= > Et puis, le summum : pensons aux jours de marché. Où vont se garer les camions qui stationnent à ce jour sur la voie de bus toute la matinée ? Si on leur trouve une autre place (où ?), que se passera-t-il malgré tout au moment du déchargement et du rechargement quand il faudra bien s'approcher du marché ? Les commerçants du marché vont apprécier. Si vous vous êtes risqué en voiture dans le boulevard Joffre le samedi vers 13 h - 14 h, vous connaissez déjà votre peine ; imaginez une voie de bus condamnée à droite et des camions en épi à gauche ; il devrait rester une voie pour les voitures et le bus 197...

On nous répond : on gagnera du temps pour les 4 lignes de bus. Deux remarques simplement :

= > Le gain de temps est totalement imaginaire pour ces 4 lignes, car ces bus aboutiront rue de Fontenay dans le flot de la circulation sur une seule voie et perdront ce qu'ils auront gagné, voire davantage.

= > Surtout : cela se fera au détriment des lignes 197 et 297 qui sont autrement plus fréquentes (et qui devraient l'être davantage !!). On sait déjà que la RN 20 est très chargée tous les jours de la semaine, et pas seulement le samedi. Imaginez un instant ce que cela deviendra quand, entre le Champion et la gare (donc direction province), les 197 et 297, mais aussi les 4 lignes regagnant la gare, seront dans le flot des voitures !

D'autres solutions doivent être explorées

= > Solution 1 : maintenir le passage par la rue des Blagis des lignes 388, 390, 391 et 394 ? Le passage sous le pont de la gare ne pourrait-il être sécurisé ?

= > Solution 2 : dans la voie descendante, du sud vers le nord, longer les voies ferrées pour rejoindre ensuite la rue de Fontenay par le bas de la rue

des Rosiers ? La RATP a objecté un temps une pente à 18 % et donc une impossibilité technique. Mais, en fait, comme il a été répondu lors de l'exposition, la pente pourrait être réduite à condition de prendre sur une petite partie des terrains de la RATP. Puis est venu l'argument massue : c'est trop cher ! Si la municipalité est prête à payer, on peut l'envisager, dit la RATP !

Il est stupéfiant de constater une telle incapacité au dialogue, du côté de la RATP, et une telle propension à l'inaction, du côté de la municipalité. Il est encore possible d'agir et de se faire entendre. Mais il faudra parler haut et fort.

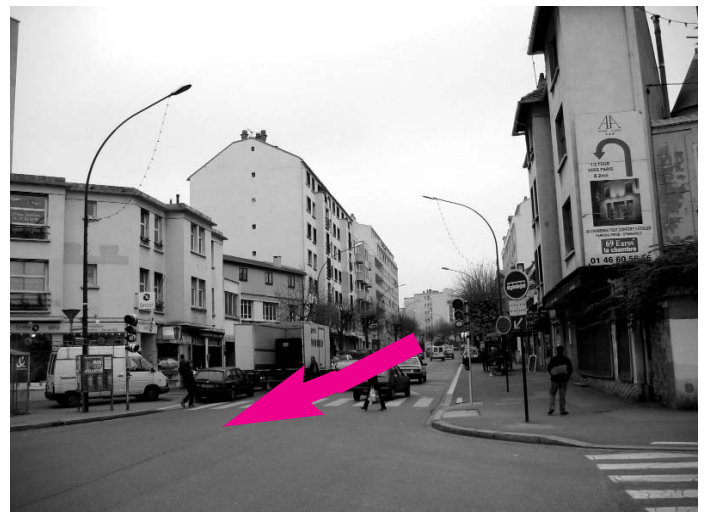


Photo 1

Photo 2



Le logement social

Le logement social est une question récurrente dans notre ville. Comme on le verra, il relève soit de l'office municipal, soit de l'office départemental, soit de bailleurs autres. Nous nous limiterons ici à l'Office municipal de HLM. Cet article a été rédigé en collaboration avec François Mauvais, membre du conseil d'administration de l'Office municipal HLM de Bourg-la-Reine.

Quels HLM à Bourg-la-Reine ?

Les logements HLM de Bourg-la-Reine relèvent de trois catégories : l'office municipal dispose de 531 logements (1500 habitants), l'office départemental de 540 (1500 habitants) et les autres bailleurs sociaux logent 650 habitants. Les logements de la catégorie départementale se retrouvent en particulier à Lafayette, boulevard Joffre en face du Champion, ou encore, depuis peu, au 116 avenue du général Leclerc ; les autres bailleurs font surtout du 1 % patronal, comme Efidis rue Jean-Mermoz et, bientôt, à la place de l'Institution Vallet. Mais, ici, nous ne nous intéresserons qu'à l'office municipal, dont dépendent en particulier Normandie, le 68 boulevard Joffre, le 8 place de la Gare ou le 11 avenue Aristide Briand. Or que constate-t-on ? S'il y eut effectivement des constructions de logements sociaux ces dernières années, l'office municipal n'a construit pour sa part que 23 logements... en 20 ans ! On est très en dessous des besoins. Donc *première urgence* : **augmenter le parc immobilier HLM de l'office municipal.**

Le conventionnement

L'accès est aussi fonction du conventionnement avec l'État. Sous cette terminologie technique, il faut savoir qu'un tel conventionnement conditionne la possibilité pour les locataires d'accéder aux aides comme l'Aide personnalisée au logement (APL). Or les HLM municipaux ne sont pas assez conventionnés, comme l'a fait remarquer la Mission interministérielle d'inspection du logement social lors de l'inspection qu'elle a faite du fonctionnement de l'Office en 2001. Depuis, il a bien fallu améliorer la situation. Mais il reste à faire. Donc *2^{ème} urgence* : **il faut systématiser le conventionnement avec l'État.**

Le point faible : l'entretien

L'entretien des logements est le point faible de la gestion. On a connu les problèmes de chauffage au 8 place de la gare, le vieillissement des chauffe-eau à

Normandie comme au 11 rue Aristide Briand où, récemment, se sont ajoutés les problèmes d'humidité du sous-sol, comme au 114 avenue du général Leclerc. Quant au 68 boulevard Joffre, il est quasi insalubre. *3^{ème} urgence* : **il faut donc mettre à niveau les installations**, les réparations étant le plus souvent réalisées à l'économie ou même laissant au locataire l'essentiel des charges (chauffage par convecteurs, double voire triple circuit d'eau sanitaire).

Les loyers

Le prix du m² varie de 32 à près de 41 euros (valeur juillet 2004). Pour un logement de 60 m² conventionné, le loyer brut hors charges, hors parking, varie donc entre 200 et 250 euros. Imperturbablement, chaque année, les loyers augmentent de 2 à 4 %. C'est souvent un peu plus que l'inflation, mais rien d'exceptionnel à cela. Pour autant, toute augmentation doit être justifiée par une amélioration du service. Et c'est bien là le problème, comme on l'a vu. Il faut également être vigilants : il ne peut être question que des investissements éventuels dans de nouvelles constructions reposent sur le budget de l'office, et donc sur les seuls locataires des HLM. Cela relève de la politique municipale et donc de l'ensemble des habitants de la ville ; il serait grave et anti-social de faire autrement. *4^e urgence* : **caler l'augmentation des prix sur l'amélioration réelle des services fournis aux locataires.**

Un enjeu politique dans des conflits fratricides

Arrêtons-nous enfin sur le fonctionnement du conseil d'administration de l'Office municipal. On y trouve, très règlementairement, 5 personnes désignées par le Conseil municipal de Bourg-la-Reine, 5 autres désignées par le Préfet des Hauts-de-Seine, 3 représentants des locataires élus et enfin une personne désignée par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, une autre par le Comité Interprofessionnel du Logement des Hauts-de-Seine. La présidence de l'Office est assurée par Jean-Pierre Candet, 6^{ème} maire-adjoint de la ville. Et c'est là que cela se complique. En effet, il a pour particularité d'avoir soutenu publiquement... Patrick Devedjian aux dernières élections cantonales, contre son maire Jean-Noël Chevreau. Depuis, c'est la guerre. Le maire a même essayé de faire élire par le conseil d'administration un vice-président de sa propre écurie. En vain. La situation est simplement aberrante : les dossiers

à Bourg-la-Reine

des personnes socialement défavorisées sont traités par les organismes municipaux contrôlés par le maire (CCAS, aide sociale, etc.). L'office HLM, qui est censé examiner les demandes en commission d'attribution, est donc marginalisé en amont. Cela n'aide guère à la bonne gouvernance. Il est toujours attristant de constater qu'un organisme social devienne un enjeu de pouvoirs politicien. Et, au bout du compte,

ce sont toujours les mêmes qui en pâtissent, ceux qui, si nombreux, attendent un logement social à Bourg-la-Reine.

Alors, on l'aura compris, la dernière urgence n'est pas la moindre : il faudra que la majorité municipale, usée par le manque de démocratie et les conflits internes, passe enfin la main aux prochaines élections. À vous d'en décider !

Les principaux sites de HLM municipaux



Normandie
13 & 17 B av. Montrouge



11 avenue Aristide Briand



8 place de la Gare



32-34 rue J.-R. Thorelle



114 av. Général Leclerc



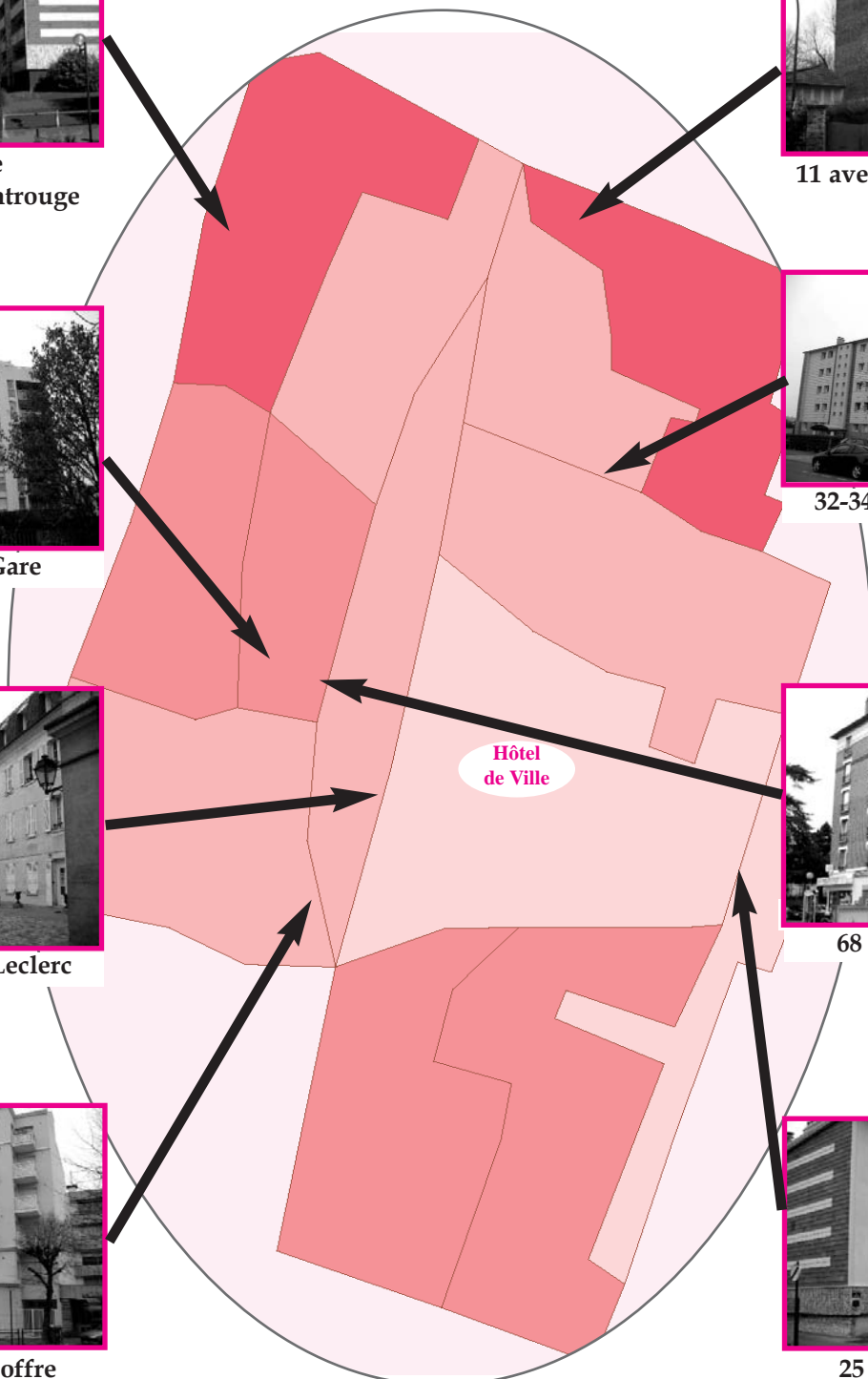
68 boulevard Joffre



106 boulevard Joffre



25 rue Charpentier



Les socialistes de Bourg-la-Reine votent « oui »

Le 1^{er} décembre 2004, les adhérents du Parti socialiste ont approuvé le projet de traité constitutionnel. Les médias s'en sont fait largement écho, comme ils ont accompagné le débat qui a parcouru le Parti trois mois durant. Il y avait au moins deux bonnes raisons pour le faire : le projet est d'importance puisqu'il engage l'avenir de l'Europe ; et le PS français était le premier parti en Europe, et le seul en France, à organiser un vaste forum de discussion interne débouchant sur un référendum. La qualité des discussions préalables et l'ampleur de la participation témoignent pour ce moment de démocratie politique. Ce fut aussi le cas dans notre petite ville de Bourg-la-Reine. Deux réunions ont été organisées sur ce thème, l'une purement informative, où le texte fut présenté, l'autre où les partisans du « oui » et du « non » échangèrent leurs arguments. Le nombre de participants (les sympathisants étant également invités, comme toujours) et la qualité des débats, qui touchaient au fond des questions posées, sont autant de signes d'une vie démocratique active. Rafraîchissant, à côté du show sarkozien du Bourget. Et tellement moins cher !

Les adhérents de Bourg-la-Reine ont tranché

Seuls ceux qui avaient adhéré depuis plus de six mois pouvaient voter. Il y avait donc 35 inscrits (nous sommes 40 aujourd'hui). On peut toujours espérer davantage, et les bonnes volontés sont les bienvenues !, mais si l'on compare avec les 8 adhérents de 2000, on apprécie la progression. Le résultat fut clair. Première leçon : une participation spectaculaire, avec 30 votants, soit 86 %. Deuxième leçon : une large victoire du « oui », avec 19 oui et 11 non (soit 63 % contre 37 %).

Voilà pour les chiffres. Nous les affichons dans la transparence. Car c'est aussi (d'abord ?) sur ce terrain que se joue la crédibilité de la politique.

Pour information, nous donnons ci-dessous un résumé des arguments échangés dans notre section. À chaque lecteur de se faire une idée. De son côté, le Parti socialiste a tranché. Et il l'a fait en veillant bien à répondre à la seule question posée. Pas de tragédie interne, pas de règlements de comptes post-électoraux. Une belle leçon de démocratie, non ?

Les arguments

Le débat a déjà permis de repérer les convergences : la construction européenne est bien notre horizon politique et, comme il l'a fait depuis un demi-siècle, le

PS doit en être un élément moteur ; le texte de compromis, trop libéral, ne doit pas interdire de nouvelles avancées sur le terrain social ; l'Europe telle qu'elle existe ne peut nous enthousiasmer, car les décideurs sont trop loin des citoyens et la « technocratie » et la « bureaucratie » ont trop souvent la main, et les Européens doivent s'appropriier l'espace européen.

Les dissensions sont apparues tout aussi nettement. Pour les partisans du « oui », l'Europe est bien au cœur de l'identité socialiste et il serait dangereux de remettre en cause cette marche en avant ; le texte n'est certes pas parfait, mais comment le serait-il puisqu'il s'agit d'un texte de compromis et, comme les autres il pourra être modifié si nécessaire ; les avancées sociales sont insuffisantes, mais elles existent bien, comme en témoignent le soutien massif de la Confédération européenne des syndicats et, dans le texte même, les références au dialogue social ; et le traité n'empêchera pas un gouvernement de gauche de faire, en France, la politique pour laquelle il aura été élu ; comment, à l'inverse, pourra-t-il espérer voire renégocier ce texte aujourd'hui, alors que la grande majorité des gouvernements est de droite ? ; enfin, le parti français risquerait de s'isoler en refusant le traité, étant pratiquement le seul des partis socialistes, en ce cas, à s'opposer au texte et risquant ainsi de mettre l'Europe en panne.

Pour les partisans du « non », l'argumentaire portait autant sur le texte que sur la situation actuelle en Europe. Le traité n'a que trop peu la trace des aspirations sociales que nous portons en matière d'harmonisation par le haut et de protection ; l'Europe a, certes, besoin de voir ses institutions évoluer, mais elle doit aussi affirmer que le libéralisme n'est pas la seule issue ; en ce sens, la défense des services publics n'est pas garantie et le risque est grand de voir les critères de rentabilité économique, de profit, s'imposer dans des domaines où ils n'ont pas leur place ; la situation s'est terriblement aggravée pour les couches populaires et il y a urgence à mettre un coup d'arrêt ; enfin, justement, il y a urgence à réconcilier le citoyen avec l'Europe. D'une certaine façon, le débat qui s'est développé au sein du Parti socialiste peut aider à réduire cette fracture entre les peuples et les décideurs.

« Verre à moitié vide », « verre à moitié plein » ? L'un des intervenants résumait ainsi le débat. Au moins, dans les deux cas, nous boirons à la santé de l'Europe.